

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

M. Serge Fontaine, maire
Mme Lorraine Denis, conseillère
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Christian Massé, conseiller
M. Mario Côté, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absente : Mme Nathalie Lemelin

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 24 novembre 2016;
- 5.2 Avis – Formation comportement éthique suivie par Messieurs Serge Fontaine et Mario Côté ainsi que Mesdames Lorraine Denis et Nathalie Lemelin;
- 5.3 Déclaration intérêts pécuniaires;
- 5.4 Dépôt du registre de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6);
- 5.5 Dates des collectes et écocentre;
- 5.6 Retour Fédération canadienne des municipalités – DG;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

- 7.1 Avis de motion règlement numéro 276-11-2016 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2017; ainsi que les taux d'intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues;
- 7.2 Avis de motion règlement numéro 275-11-2016 protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

8 RÉSOLUTIONS :

- 8.1** Séance extraordinaire d'adoption de budget 2017 – 8 décembre 2016, à 19 h;
- 8.2** Période des fêtes – fermeture du bureau municipal;
- 8.3** Contribution transport adapté 2017;
- 8.4** Contrat déneigement église et presbytère;
- 8.5** Demande de financement – Comité du Val-Saint-François, Éveil à la lecture et à l'écriture;
- 8.6** Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – aires publiques municipales;
- 8.7** Identification des priorités d'action pour 2017-2018 à la Sûreté du Québec;
- 8.8** Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;
- 8.9** Demande d'appui financier – Racine en Chansons 2e édition;
- 8.10** Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – budget 2017;
- 8.11** Entente intermunicipale des Loisirs (Valcourt) – facture 2017;
- 8.12** Croix-Rouge – Entente de services aux sinistrés;
- 8.13** Nomination d'un responsable officiel aux réunions des Loisirs de Racine;
- 8.14** Nomination d'un membre aux sièges numéro 3 et 4 du CCU;
- 8.15** Nomination de M. André Courtemanche au poste de directeur aux opérations dans le plan des mesures d'urgence au 1er janvier 2017;
- 8.16** Motion de félicitations au Comité d'embellissement;

9 QUESTIONS DIVERSES

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-12-264

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2016-12-265

3.1. Séance ordinaire du 7 novembre 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2016;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2. Séance extraordinaire du 11 novembre 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2016;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 10.

Les sujets suivants ont été discutés:

La contestation de la contravention émise pour affichage non conforme, le fonctionnement de gestion des plaintes.

5. ADMINISTRATION :

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 24 novembre 2016

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de cent mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-deux cents (100 985.52 \$), couvrant la période du 28 octobre au 24 novembre 2016, soit adoptée.

5.2. Avis – Formation comportement éthique suivie par Messieurs Serge Fontaine et Mario Côté ainsi que Mesdames Lorraine Denis et Nathalie Lemelin

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat de formation des conseillers, conseillères, Messieurs Serge Fontaine et Mario Côté ainsi que Mesdames Lorraine Denis et Nathalie Lemelin devant le conseil.

5.3. Mise à jour annuelle déclaration d'intérêts pécuniaires

Dépôt déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires pour Mme Lorraine Denis et Mme Nathalie Lemelin. En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires;

En date de la présente séance, les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMOT en vertu de ladite loi.

5.4. Dépôt du registre de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6)

Aucune inscription au registre de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages.

5.5. Dates des collectes et écocentre

Le maire informe la population du calendrier 2017 concernant les collectes des matières résiduelles et l'horaire de l'écocentre.

5.6. Retour Fédération canadienne des municipalités – DG

Le maire informe la population du fil des événements en lien avec l'absence de la Directrice générale pour la mission au Pérou.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de novembre est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS:

2016-12-268

7.1. Avis de motion règlement numéro 276-11-2016 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2017, ainsi que les taux d'intérêt et frais pour les arrérages des taxes passées dues

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Massé, conseiller, qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 8 décembre 2016 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 276-11-2016.

Ledit règlement aura pour effet d'imposer les taux de la taxation et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2017; ainsi que le taux des intérêts, des pénalités et frais pour les arrérages des taxes en souffrance.

Lors de cette séance, le Plan triennal d'immobilisations 2017-2019 sera présenté et adopté.

2016-12-269

7.2. Avis de motion règlement numéro 275-11-2016 protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis vous est par les présentes donné par M. Mario Côté, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 10 janvier 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 275-11-2016.

Ledit règlement consiste à la protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

8. RÉOLUTIONS :

2016-12-270

8.1. Séance extraordinaire d'adoption de budget 2017 – 8 décembre 2019, à 19 h

M. le maire annonce que le budget 2017 sera présenté et adopté lors d'une séance extraordinaire de présentation du budget 2017 du conseil qui sera tenue à 19 heures à la salle du Conseil de la municipalité de Racine, le 8 décembre 2016 et que Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière a donné avis public, la semaine dernière, conformément à l'article 956 du Code municipal.

Lors de cette séance, le Plan triennal d'immobilisations 2017-2019 sera présenté et adopté.

2016-12-271

8.2. Périodes des fêtes – fermeture du bureau municipal

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016, 12 h au 3 janvier 2017 inclusivement.

QU'un numéro d'urgence 24 heures soit mentionné sur le système téléphonique municipal.

2016-12-272

8.3. Contribution transport adapté 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2017 et de payer la quote-part établie à 3.74 \$par personne pour un montant total de 4 301 \$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2017 : 3.25 \$ pour un déplacement local, 7.50 \$ pour un déplacement hors territoire (Sherbrooke) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel inc.;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité contribue pour 2017 à un montant de 4 301 \$.

2016-12-273

8.4. Contrat de déneigement église et presbytère

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Robert Petit inc. a soumis une offre de 1 500 \$ plus taxes par année pour le déneigement de la cour de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine souhaite modifier sa résolution 2016-09-214;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres en lien avec la résolution 2016-09-214, M. Sylvain Bélanger a soumis un prix de 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Robert Petit accepte de se retirer du déneigement de la cour de l'église et du presbytère;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroie le contrat de déneigement de la cour de l'église et du presbytère 2016-2017 à 2018-2019 à Sylvain Bélanger, pour huit cents (800 \$) plus

taxes par année, en remplacement de la Ferme Robert Petit dans la résolution 2016-09-214.

2016-12-274

8.5. Demande de financement – Comité du Val-Saint-François, Éveil à la lecture et à l'écriture

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François est en place depuis septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe de nombreux partenaires de la MRC et fait, par plusieurs activités de sensibilisation, l'éveil à la lecture et à l'écriture pour les enfants de 0 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de remettre un livre pour chaque enfant dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise la dépense de soixante-cinq dollars (65 \$) pour l'année 2016.

2016-12-275

8.6. Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – aires publiques municipales

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générée hors foyer offre des subventions pour l'achat d'équipement de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement est de l'ordre de 70% du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840\$ remboursable par unité;

CONSIDÉRANT QU' au sein de la municipalité, il n'y a pas d'équipement de récupération des matières recyclables extérieur;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la Directrice générale à demander une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer pour l'achat de 5 unités de recyclage à être installé sur les terrains municipaux.

2016-12-276

8.7. Identification des priorités d'action pour 2017-2018 à la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec invite la municipalité à lui transmettre ses priorités d'action pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité ont statué sur les priorités d'action souhaitées;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la problématique en sécurité routière soit axée sur la vitesse excessive au village;

QUE la problématique de criminalité soit par l'augmentation de la communication, par exemple, lors d'épisodes de vols, afin de prévenir la population des risques;

QUE soit souhaité le maintien de la patrouille nautique.

8.8. Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 9 novembre 2016, la Régie a adopté son budget pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le budget 2017 tel que présenté au tableau suivant :

REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT		
		
Budget 2017 Adopté le 09 novembre 2016		
N° poste	Description	Budget 2017
Revenus		
Services rendus		
	Quotes-part	643 457.20
	Revenus - Sécurité publique	12 000.00
	Autres revenus	0.00
	Affectation surplus	27 278.34
	Total Revenus & affectation	39 278.34
Grand total des Revenus		682 735.54
Charges		
Administration générale		
	Conseil d'administration	3 527.94
	Salaires & avantages sociaux	133 389.55
	Gestion financière et administrative	59 660.00
Total Administration générale		196 577.49
Sécurité publique		
	Sécurité incendie - général	20 390.00
	Interventions	116 024.52
	Formation & pratiques	54 436.79
	Prévention	12 363.55
Total Sécurité incendie - général & brigade		202 214.86
	Sécurité incendie - équipements	59 973.00
	Sécurité incendie - véhicules	44 570.00
	Sécurité incendie - casernes	51 400.00
Total Sécurité publique		358 157.86
	Dette à long terme - Intérêts	9 700.19
Grand total des Charges + Frais financement		564 435.54
	Remboursement en capital	112 300.00
Grand total Charges + Frais fin. + Capital		676 735.54
	Affectations	6 000.00
Grand total Charges+Intérêts+Capital+Affect.		682 735.54
Excédent (déficit)		0.00

8.9. Demande d'appui financier – Racine en Chansons 2^e édition

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui pour le projet du Vent dans les Arts : Racine en Chansons;

CONSIDÉRANT QU' une fête de la chanson a sa place à Racine;

CONSIDÉRANT QUE l'activité mise plus sur la collaboration des acteurs du milieu que sur des ressources financières importantes;

CONSIDÉRANT le travail accompli par le Vent dans les Arts dans les dernières années (notamment auprès des jeunes);

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité contribue financièrement le projet avec un montant de 250 \$.

2016-12-279

8.10. Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – budget 2017

ATTENDU QUE le budget 2017 concernant l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable a été présenté aux municipalités membres de l'Entente lors d'une réunion tenue le 20 octobre 2016;

ATTENDU QUE les municipalités ont été informées, lors de cette rencontre, que la municipalité du Canton de Valcourt effectuait une campagne de recherche de fuite d'eau sur la partie du réseau régional situé avant le réservoir Carpentier;

ATTENDU QUE cette campagne a permis de déceler et réparer trois (3) entrées de service;

ATTENDU QUE suite à ces réparations, il a été constaté, depuis le 21 octobre 2016, une diminution du volume d'eau journalier de l'ordre de 100m³ pour le secteur du Canton de Valcourt, situé avant le réservoir Carpentier;

ATTENDU QUE suite à la diminution significative du volume d'eau journalier constaté, depuis le 21 octobre 2016, il y aurait lieu de modifier le volume journalier servant à établir la quote-part du budget 2017 pour le secteur du Canton de Valcourt, situé avant le réservoir Carpentier;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Racine accepte d'établir à 85m³/jour le volume d'eau devant servir à calculer le montant de la quote-part 2017 pour le secteur du Canton de Valcourt, situé avant le réservoir Carpentier;

QUE le conseil municipal de Racine accepte les prévisions budgétaires 2017 pour le service régional d'aqueduc regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Ville de Valcourt et Canton de Valcourt, selon lesquelles sa quote-part budgétée est établie à 38 086.60 \$.

2016-12-280

8.11. Entente intermunicipale des Loisirs (Valcourt) – facture 2017

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale des Loisirs 2015-2018 prévoyait une formule de péréquation pour l'infrastructure « Aréna » afin d'éviter que les activités du patinage artistique et du hockey subissent des hausses substantielles pour le coût par participant lors de diminution importante des recettes générées par les activités de l'aréna ou suite à des dépenses importantes occasionnées par des imprévus;

ATTENDU QUE le calcul afin d'établir le montant déficitaire pour la répartition du montant de péréquation correspond au résultat obtenu en multipliant le total des heures de location de glace par l'écart entre le coût horaire de la glace et le taux moyen de location de glaces adultes;

ATTENDU QUE la formule de péréquation prévue dans l'entente intermunicipale des loisirs 2015-2018 s'applique uniquement lorsque le coût horaire de la glace excède

le taux moyen de location de glaces adultes (péréquation négative);

ATTENDU QUE

le comité de vigilance formé d'un représentant des municipalités de Maricourt, Lawrenceville, Canton de Valcourt et Valcourt recommande

- que la formule de péréquation soit également applicable lorsque le coût horaire de la glace est inférieur au taux moyen de la glace adulte (péréquation positive)

et

- que ce montant excédentaire établi par la formule de péréquation soit conservé par la Ville de Valcourt, dans un excédent affecté à l'aréna, en prévision de son affectation, en réduction du montant de la péréquation établie pour les années que le montant s'avère déficitaire ;

ATTENDU QUE

la proposition du comité de vigilance a été soumise aux municipalités membres de l'entente intermunicipale des loisirs lors d'une rencontre tenue le 20 octobre 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Racine accepte le montant proposé dans l'établissement de la facture 2017 selon les résultats de l'année 2015 à 19 787.51 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Racine refuse d'adhérer à l'application de la formule de péréquation tel que précisé également lors de la résolution 2014-12-227.

2016-12-281

8.12. Croix Rouge – Entente de services aux sinistrés

ATTENDU QUE

les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C.C. – 19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE

les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine accepte l'entente de services aux sinistrés proposée par la Croix Rouge au montant de 0.16 \$ per capita qui représente une somme totale de 184 \$ par année;

QUE la durée de ladite entente est de trois (3) ans, soit de 2017 à 2019.

2016-12-282

8.13. Nomination d'un responsable officiel aux réunions des Loisirs de Racine

CONSIDÉRANT QU'

un représentant de la municipalité est requis aux réunions des Loisirs de Racine;

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Mario Côté, conseiller, soit nommé comme représentant officiel aux réunions des Loisirs de Racine.

2016-12-283

8.14. Nomination d'un membre aux sièges numéro 3 et 4 du CCU

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 3 est présentement vacant et le siège numéro 4 le sera en date du 1^{er} janvier 2017;

M. Christian Beaudry ne participe pas à la décision déclarant ses intérêts.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. René Parent soit nommé au siège numéro 3 et que Mme Diane Guilbault soit nommée au siège numéro 4 en date du 1^{er} janvier 2017.

2016-12-284

8.15. Nomination de M. André Courtemanche au poste de directeur aux opérations dans le plan des mesures d'urgence pour le 1^{er} janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Charest démissionne du poste de directeur aux opérations dans le cadre du plan des mesures d'urgence en date effective du 1^{er} janvier 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. André Courtemanche soit nommé au poste de directeur aux opérations dans le cadre du plan des mesures d'urgence à partir du 1^{er} janvier 2017;

QUE le conseil remercie M. Charest pour son temps prévalueux aux mesures d'urgence pendant les dernières années.

2016-12-285

8.16. Motion de félicitations au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT le travail et le dévouement du comité d'embellissement de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conservé ses quatre (4) Fleurons dans le cadre du concours des Fleurons du Québec;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil donne une motion de félicitations au comité d'embellissement de Racine pour tout le travail et l'accomplissement relié à la conservation de nos quatre (4) Fleurons dans le cadre du concours.

9. QUESTIONS DIVERSES :

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19h 35 et se termine à 19 h 53.

Les sujets suivants ont été discutés :

Les points 5.6, 7.1, 7.2, 8.6 et 8.13, l'état des rangs, le programme de remboursement de taxes pour les commerces de la Municipalité.

2016-12-286

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Mme Lorraine Denis conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 53.

M. Serge Fontaine
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière